

DECLARATION DE SINISTRE

1 – LES MESURES IMMEDIATES

Dès qu'un sinistre survient, un ensemble de mesures doit être pris rapidement par l'Assuré pour limiter les effets du sinistre et éviter une aggravation des dommages.

Si votre responsabilité est mise en cause, ne signez ou n'envoyez aucun document reconnaissant votre responsabilité.

NAVIRE ASSURE

NOM DU NAVIRE	
N° POLICE	
NOM DE L'ASSURE	
COORDONNEES – Tél & portable & mail	

2 – SINISTRE AU NAVIRE ASSURE

Date du sinistre	
Lieu du sinistre	
Circonstances et causes du sinistre	
Lieu précis où se trouve le navire	
Dommages constatés	
Coût approximatif des réparations & coordonnées complètes du chantier de réparation	

3 – DOMMAGES SUBIS OU OCCASIONNES A UN NAVIRE TIERS

NOM DU NAVIRE	
PROPRIETAIRE	
ASSUREUR DU NAVIRE TIERS & ADRESSE	
Dommages constatés	
Coût approximatif des réparations	
Lieu où le navire est visible	
Nom et adresse du chantier chargé des réparations	

Pièces à transmettre :

- Photographies des dommages et une vue d'ensemble du navire
- Devis de réparations et/ou remplacement
- Facture d'achat d'origine du matériel
- En cas d'implication d'un tiers : nous transmettre les coordonnées du tiers et de son assureur
- En cas de vol, nous transmettre le dépôt de plainte & la facture d'achat d'origine du matériel

Fait à Le

Signature